

PRINCIPES DE TARIFICATION DES DONNEES

La tarification des données géographiques du SIT-Jura suit les principes suivants:

- Les données géographiques sont gratuites pour les mandataires de la RCJU. Une contribution de 50 francs est toutefois demandée pour couvrir les frais de diffusion.
- Les données géographiques sont gratuites pour les étudiants, une contribution de 50 francs est également demandée pour couvrir les frais de diffusion. En contrepartie, ces derniers s'engagent à nous fournir les résultats de leurs études sous forme de rapport ou de données géographiques dérivées.
- Les données géographiques sont diffusées aux tiers à un prix modique de manière à ce qu'il ne constitue pas une entrave à la réalisation de projets (retour partielle sur investissement).
Par souci de clarté et pour faciliter la diffusion et la facturation, une structure tarifaire de 50 francs par couche est utilisée. Il est également possible de souscrire un abonnement pour obtenir une copie de toutes les données «métiers» du SIT-Jura avec une mise à jour annuelle.
- Les conditions de diffusion des fournisseurs demeurent réservées.
- Les conditions de diffusion des données aux communes et à leurs mandataires dépendent des conditions fixées par les fournisseurs et par le statut particulier de chaque donnée. Ainsi, les données communales comme les plans de zones sont mis à disposition sans émoluments, mais avec une contribution de 50 francs pour couvrir les frais de mise à disposition. Pour les autres données, les conditions provenant des fournisseurs (Confédération, privés) sont applicables.